

Roussieux, le 8 avril 2016

MAIRIE de ROUSSIEUX  
1 Chemin de l'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX  
04 75 27 82 88  
[mairie.roussieux@gmail.com](mailto:mairie.roussieux@gmail.com)  
[www.roussieux.fr](http://www.roussieux.fr)

## Compte-Rendu du Conseil Municipal

### Séance du 8 avril 2016

**Présents** : Giren Didier (Maire), Bonnevie Sébastien, Jouve Gilbert, Millot Lukas, Stern André, Ferrand Anne-Lise, Volle Christiane.

Le conseil débute à 20h45.

Le compte-rendu du conseil du 11 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

#### 1 ° - Vote du compte administratif 2015

Après avoir exposé le compte administratif, le Maire quitte la salle. Le doyen fait alors procéder au vote. Le compte administratif est **approuvé à l'unanimité**.

#### Délibération 2016\_4\_1

#### 2 ° - Vote du compte de gestion 2015

Après avoir constaté la similitude entre le compte administratif et le compte de gestion le Maire demande une délibération.

Le compte de gestion est **approuvé à l'unanimité**.

#### Délibération 2016\_4\_2

#### 3° - Subventions allouées en 2016

M. le Maire souhaite présenter les dernières demandes de subventions reçues.

L'ensemble du conseil, unanime, estime que ces demandes sont arrivées trop tard. De plus, nous avons atteint le budget de 500 euros prévu. Ces demandes ne sont donc pas prises en compte.

#### 4° - Vote du Budget Primitif 2016

Le maire présente alors le budget primitif 2016, il propose un budget plus proche de ce que l'on a dépensé l'an dernier.

Le budget primitif est **approuvé à l'unanimité**.

#### Délibération 2016\_4\_3

#### 5 °- Office de tourisme de Rémuzat.

Délibération pour signifier notre volonté d'adhérer à l'office de tourisme de Rémuzat et approuver le dossier de classement dudit Office. **Voté à l'unanimité**

## **Délibération 2016\_4\_4**

### **6° - Nouvelles modalités des subventions départementales**

M. le Maire expose les nouvelles modalités des subventions départementales mises en place par la nouvelle majorité et qui seront en vigueur pour la durée du mandat départemental. Selon ces nouveaux critères, la commune de Roussieux sera subventionnée à **59,5%** au lieu de 70 %. Nous subissons un abattement de 15 % car notre effort fiscal est inférieur à 0,7.

*L'enveloppe voirie* est passée du simple au double : nous bénéficions de 7940€ tous les 2 ans, désormais ce sera 7941 euros **chaque année**.

*L'enveloppe patrimoine*. Tous les projets supérieurs à 80 000 euros rentrent dans les projets structurants et sont donc éligibles. Les projets de moins de 3000 ne sont pas financés. Les seuls retenus pour la dotation patrimoine sont ceux compris entre 3000 et 80 000 euros.

### **7° - Site internet de la commune**

Sur ce site il n'y a, pour l'instant, que les comptes rendus et les convocations du conseil d'administration.

Inscrire les associations, les gîtes, le parc de chasse ? Les propositions sont les bienvenues.

### **8° - Prochain conseil**

Vendredi 20 mai 2016 à 8h30

### **9° - La coupe de bois**

Plusieurs personnes sont intéressées : René Agier l'a dit à Lukas Millot, Didier Robert a demandé à Christiane Volle de le dire en mairie. MM. Stern, Millot et Bonnevie sont également intéressés. Une autorisation de passage sera demandée aux propriétaires des parcelles sur lesquelles sera créé le futur chemin d'accès à la coupe.

### **10° - Repas communal**

La commune organisera un repas communal le vendredi 3 juin au soir.

### **11° - La voirie**

Le maire retrace l'historique du différend qui oppose Daniel Guillaume et la mairie. La mairie a peu d'espoir d'obtenir un accord amiable avec M Guillaume : elle fera réaliser un plan d'alignement sur avis d'experts pour s'assurer de posséder la largeur de voie nécessaire à la libre circulation dans les meilleures conditions possibles et au meilleur coût. Lorsque le plan sera prêt, il sera soumis à enquête publique. M. Bonnevie Sébastien relève que cette démarche coûtera de l'argent à la commune. Le Maire répond que nous n'avons pas le choix et que nous paierons, avocats, juristes, experts et enquêteur...

Le conseil est clos à 23h00